

<b>Safety Culture Ladder NEN</b>	
Numéro de décision:	2020-06
Objet:	Accords Approved Self Assessment
Datum:	2020-10-08
Mise en œuvre:	cette décision sera publiée sur le site web et dans la dernière version du manuel
Date d'entrée en vigueur:	1 januari 2021

## 1. Introduction

L'évaluation de l'Approved Self Assessment (ASA - auto-évaluation approuvée) est un test selon un processus, dans lequel aucune déclaration n'est émise concernant l'échelon. L'Approved Self Assessment est une confirmation indépendante qui détermine raisonnablement que l'ASA a été effectuée conformément aux accords ci-dessous.

Pour toutes les parties, il doit être clair que, dans le cas de l'ASA, un OC n'inventorie/ne contrôle aucunement le niveau de la culture en matière de sécurité. L'auditeur contrôle uniquement si la mise en œuvre est conforme aux accords du présent document. Cela peut uniquement mener à la déclaration suivante : « l'auditeur a établi que l'Approved Self Assessment a été effectuée conformément aux prescriptions NEN en vigueur. »

L'Approved Self Assessment comprend une auto-évaluation, une analyse GAP et un plan d'action.

## 2. Auto-évaluation et analyse GAP

Le formulaire SAQ Compact est obligatoire pour l'auto-évaluation. La Self Assessment est une auto-évaluation de la culture en matière de sécurité, effectuée par l'organisation concernée. Le dossier en ligne dans lequel les rapports peuvent être téléchargés est relié à cet instrument. Ces rapports indiquent comment une organisation **s'auto**-évalue en termes d'attitude et de comportement sur un thème particulier.

Les résultats du SAQ Compact sont utilisés pour l'analyse GAP, pour comparer la situation existante et la situation souhaitée, en ce qui concerne la culture en matière de sécurité.

L'analyse GAP est établie par (ou au nom de) l'organisation concernée au cours de l'année 1, puis de nouveau au cours de l'année 4. Cette analyse GAP est évaluée par <sup>1</sup> l'OC. L'analyse GAP contient au minimum les informations suivantes :

- date / période d'exécution du SAQ ;
- relevé par thème du score obtenu ;
- par thème identifié, une analyse de la situation existante par rapport à la situation souhaitée ;
- relevé des mesures nécessaires pour passer d'une situation existante à une situation souhaitée.

## 3. Le plan d'action

Le plan d'action est établi par (ou au nom de) l'organisation concernée ; il décrit, pour

---

<sup>1</sup> Évaluer signifie : contrôler la présence d'informations minimales

les années à venir, les actions concrètes à entreprendre, afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires apparues dans l'analyse GAP. Cela implique que, pour chaque mesure de l'analyse GAP, un plan par étapes est établi pour passer de la situation existante à la situation souhaitée. Le plan par étapes comprend au minimum :

- une description des actions concrètes et du résultat escompté ;
- une planification détaillée avec des délais d'exécution pour chaque action ;
- la désignation des personnes responsables des actions (noms et fonctions).

Une priorité peut être établie ; dans ce cas, certaines actions seront programmées pour les années suivantes. Le plan d'action contient aussi une description de la façon dont la mise en œuvre des actions sera contrôlée et éventuellement adaptée. Le cas échéant, le plan d'action comprend également un relevé des actions et résultats des années précédentes.

## 4. Mise en œuvre de l'évaluation au cours de l'année 1

La journée d'audit comprend les parties suivantes :

- Préparation
- Étude (menée sur site)
- Rapport

### 4.1. Préparation

L'auditeur reçoit (un accès aux éléments suivants) :

- Self Assessment - le score et une justification de ces scores ;
- L'analyse GAP de l'organisation - justification en cas de score non atteint ;
- Le plan d'approche/d'action : une spécification plus précise des points à améliorer au cours de la période à venir, avec les responsables et le calendrier.

L'auditeur établit un programme de la journée (voir exemple d'élaboration), en fonction des documents reçus.

### 4.2. Étude

L'auditeur mène une étude sur site. Le choix du site est déterminé par l'auditeur. L'auditeur n'est pas un observateur actif, mais plutôt passif (« que remarque-t-il ? »). L'étude comprend un examen des documents ainsi que des entretiens, afin de vérifier les aspects suivants :

- Contrôles croisés afin de vérifier, entre autres, s'il existe un lien logique entre les réponses données.
- Identification des points problématiques et questions importantes pour lesquels l'organisation accorde remarquablement peu ou remarquablement beaucoup de points ou encore, les déclare « sans objet ». Le SAQ Compact comprend un champ obligatoire pour justification, dans le cas de réponses « sans objet ». Si la justification est trop souvent infondée, l'étude peut être interrompue.
- Le SAQ Compact a-t-il été rempli par suffisamment de répondants de tous les niveaux de l'organisation, afin d'obtenir un résultat fiable ? Dans ce cadre, le guide de calcul du SAQ Compact donne une indication du nombre de répondants nécessaire pour obtenir une image réaliste ; pour le SAQ Compact, le guide de calcul est obligatoire.
- Qu'a fait l'organisation des résultats des différents répondants : ces résultats ont-ils fait l'objet d'une discussion ? Quelles actions ont alors été prises ?
- Éventuels résultats des observations (aspects observés passivement par l'auditeur).

L'auditeur reçoit également des informations pertinentes concernant les performances en matière de sécurité, dont:

- Des informations sur la tendance des incidents sur plusieurs années, sur la gestion de ces incidents par l'entreprise et sur les enseignements tirés.
- Des informations sur les incidents graves (incidents entraînant un absentéisme, des blessures permanentes ou un décès) survenus au cours de l'année passée, dont une brève description de ces incidents, leur gestion par l'entreprise et les enseignements tirés.
- Des informations relatives aux sanctions en cas de comportement indésirable en matière de STT et appréciation du comportement souhaité en matière de STT au sein de l'organisation au cours de l'année passée.
- Le leadership et le comportement exemplaire du management.

L'auditeur évalue le plan d'action, qui comprend :

- Une programmation des mesures prises.
- Pour chaque mesure de l'analyse GAP, un plan par étapes pour passer de la situation existante à la situation souhaitée, comprenant au minimum :
  - o une description des actions concrètes, du résultat escompté et des moyens mis en œuvre à cet effet ;
  - o une planification détaillée avec des délais d'exécution pour chaque action ;
  - o la motivation si l'on choisit de ne pas (encore) entreprendre une action ;
  - o la désignation des personnes responsables des actions (noms et fonctions).
- Pour chaque mesure, une description de la façon dont le résultat des actions est mesuré.
- Un relevé de toutes les mesures et actions mises en œuvre et la mesure du résultat durable.

#### Exemple d'élaboration d'un programme de la journée

Accueil de l'auditeur - présentations Entretien avec la direction	Direction, accompagnement
Évaluation Self Assessment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Essayer de comprendre le comment et le pourquoi des scores</li> <li>• Évaluer l'analyse GAP, contrôler le plan d'action avec les documents sous-jacents.</li> </ul>	Direction, accompagnement
Sur le site : examen des documents et entretien(s) avec le(s) employé(s) de l'organisation. Le plan d'action est également discuté. Le choix du site est déterminé par l'auditeur.	Collaborateur(s), accompagnement
Déjeuner	
Préparation du retour d'information examen interne comme vous le souhaitez	Auditeur
Retour d'information des constatations	Direction, accompagnement

#### 4.3. Rapport :

Le rapport se limite à l'Approved Self Assessment et à un rapport précisant les personnes interrogées, le site visité et les constatations positives et négatives.

#### 4.4. Examen technique

Pour une Approved Self Assessment, un examen technique n'est pas nécessaire.

### 5. Contenu de l'évaluation en années 2 et 3

Un contrôle du plan d'action est effectué en années 2 et 3. Il s'agit d'une étude documentaire, aucune visite sur le site n'est nécessaire. Il est vérifié si les progrès escomptés ont eu lieu ou non, ou s'ils sont pratiquement inexistantes. S'il est constaté que les progrès escomptés n'ont pas eu lieu, une autre évaluation de l'année 1 est de nouveau effectuée en année 2 ou année 3. Dans ce cadre, l'auditeur demande une analyse des raisons pour lesquelles les progrès n'ont pas eu lieu et la façon d'éviter cette absence de progrès à l'avenir. À partir de l'année 4, le cycle normal recommence.